

## SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2010

L'An deux mil dix le quinze septembre à 20 H 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Présents : Mmes Mireille RICHARD, Danie SAUZE, Jacqueline GABILLY, Claudie PERAUD VALADE, Virginie BRIAND, Mrs Jean-Pierre RIMBEAU, Philippe CLEMENT, Francis VILLAIN, Laurent CHAUVET, Gilles ROY, Jean-Luc LEGARLANTEZECK.

Excusés : Mme COBLARD qui a donné un pouvoir à Mr Francis VILLAIN, Mr AUDURIER.

Mme Jacqueline GABILLY a été élue secrétaire.

### I) APPROBATION DE LA REVISION DU P.L.U.

Mr le Maire remercie Mr DESMARCHAIS, du bureau d'études PARCOURS, qui nous remet ce soir le dossier qui va être soumis à Mr le Préfet pour l'approbation du PLU.

Mr DESMARCHAIS rappelle que l'ensemble des observations recueillies au cours de l'enquête publique ainsi que les remarques des services de l'Etat ont bien été prises en compte.

Par ailleurs, le document relatif aux orientations d'aménagement a été complété par le site de la Croix du Vivier et par l'extension de la zone d'activités intercommunale.

L'alimentation en eau potable de la Commune ainsi que la protection des haies ont également été clairement précisées dans le PLU.

Mr DESMARCHAIS informe l'assemblée que, dès la prise de la délibération, le PLU devient opposable.

Il rappelle les différentes démarches à respecter : affichage de la délibération en mairie, publicité dans la presse.

Mr le Maire donne lecture du projet de délibération approuvant le PLU.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour la signer.

### II) ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL RETRAITES DU CENTRE DE GESTION.

Mr le Maire donne lecture au Conseil du projet de délibération concernant le renouvellement de l'adhésion au service optionnel retraites (CNRACL) du Centre de Gestion des Deux-Sèvres.

En effet, la convention de départ avait été prise en 2007 pour une durée de trois ans. Il convient donc de la renouveler si le Conseil le souhaite.

Il est rappelé que cette adhésion ne produit d'effet pécuniaire que si l'on utilise les prestations proposées. Ces dernières sont communiquées à l'assemblée.

Mr le Maire sollicite l'avis du Conseil.

Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement de l'adhésion et donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention y afférant.

### III) CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL.

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le SIEDS dispose de la compétence SIGIL (Système d'information géographique d'intérêt local) et que la Commune bénéficie de ce service depuis cinq ans.

La convention de partenariat établie entre le SIEDS, la Commune et les différents partenaires de réseaux est arrivée à échéance.

Mr le Maire précise que la contribution syndicale annuelle s'élève à 700 € (tarif correspondant aux communes dont la population se situe entre 1000 et 5000 habitants).

Il requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention correspondante.

#### IV) DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT D'ARDIN.

Mr le Maire donne la parole à Mr Francis VILLAIN, Président de l'Association Foncière de Remembrement d'Ardin. Celui-ci dresse un bref historique de l'association qui ne fonctionne plus depuis 2008. En effet, le bureau souhaite transférer les derniers chemins de l'association aux communes concernées (Béceleuf, Coulonges et Ardin), un transfert partiel ayant déjà été effectué.

Par ailleurs, il informe l'assemblée qu'avant mai 2011 des statuts seront mis en place. Les associations foncières seront gérées par le Conseil Général et non plus par l'Etat.

Mr le Maire précise que certains chemins de l'AFR sont de véritables voies d'exploitation, contrairement à d'autres qui sont utilisés par l'ensemble des usagers.

Il conviendrait de dresser un bilan de chacune de ces catégories de chemins avant d'en accepter le transfert. La commission agricole pourrait être sollicitée pour ce dossier.

Dans l'immédiat, il convient de désigner cinq membres propriétaires de biens fonciers remembrés, le mandat des délégués de l'AFR étant arrivé à expiration.

Le Conseil Municipal souhaite reconduire dans leurs fonctions les membres désignés en 2003 , à savoir :

- Mrs Francis VILLAIN, Eric PRUNIER, Francis POUSSARD, André PAILLAT, Gérard MURAT domiciliés à ARDIN.

#### V) VENTE DE BOIS.

Mr le Maire informe l'assemblée que la Commune dispose d'une quantité importante de bois et qu'elle souhaite le mettre en vente.

Ce bois étant de qualité moyenne, il convient d'en tenir compte dans le prix qui sera fixé.

Mr le Maire requiert l'avis de l'assemblée.

Il est décidé de vendre le stère 30 €.

#### VI) VENTE DE L'ENROULEUR DU STADE.

Mr le Maire rappelle que, lors de la séance du 20 juillet dernier, le prix de l'enrouleur du stade et du tuyau qui l'accompagne avait été fixé à 1000 €.

Un maraîcher s'est montré intéressé par l'acquisition de ce matériel mais le prix lui paraît trop élevé.

Le Conseil donne tout pouvoir au Maire pour entreprendre les négociations nécessaires.

#### VII) REMBOURSEMENT DE FRAIS TELEPHONIQUE A MR SIONNEAU.

Mr SIONNEAU, Garde-Champêtre, a été dans l'obligation d'acheter un nouveau téléphone portable, le précédent ne fonctionnant plus.

Il s'est déplacé à Orange à Niort et a dû faire l'avance des frais, soit 34,92 €.

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation de procéder au remboursement des frais à Mr SIONNEAU.

Le Conseil donne son accord.

## VIII) VERSEMENT D'HEURES SUPPLEMENTAIRES AUX AGENTS COMMUNAUX.

Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par Mr le Percepteur qui nous informe que, suite à de récentes observations du juge des comptes, une délibération du Conseil est nécessaire pour les heures supplémentaires versées aux agents communaux (essentiellement Mme ROULEAU).

Il requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci donne tout pouvoir au Maire pour prendre la délibération correspondante.

## IX) QUESTIONS DIVERSES.

**CHAUFFERIE** : nous avons obtenu l'accord définitif du Conseil Régional mais nous restons dans l'attente de l'avis de la Commission Permanente qui se réunit le 5 octobre prochain.

Mr le Maire rappelle le plan de financement envisagé pour cette opération :

- Région : 200.335 €
- D.G.E : 48.000 €
- Autofinancement : 190.000 € .

Plusieurs banques ont été sollicitées pour contracter un prêt de l'ordre de 130.000 € sur 15 ou 20 ans ainsi qu'un prêt relais TVA de 71.000 € sur 2 ans.

Les annuités se situeront probablement entre 8.000 et 10.000 €.

Les devis datent de plus d'un an, on peut s'attendre à une hausse minimum.

Le déroulement des travaux devrait être le suivant : le génie civil en hiver, les sous-stations aussitôt après, signature des ordres de service le 15.11.2010, fin des travaux en juillet 2011, mise en service de la chaufferie début octobre 2011.

C'est l'entreprise GERALD qui traitera l'achat des plaquettes de bois.

**EGLISE** : les fouilles archéologiques vont démarrer avant la fin du mois. Mme COTTENCEAU de la DRAC finance ces travaux grâce à une enveloppe budgétaire de 10.000 €, l'Eglise étant inscrite aux Monuments Historiques. Les fouilles concerneront en premier lieu les drains. Dans un deuxième temps elles se feront dans l'Eglise au niveau des murs.

**BOULANGERIE** : Mr Laurent MARTIN accepte de s'installer dans les locaux de l'agence postale. La CCGA a donné son accord de principe pour la création (étude en cours) des labos et du fournil. La Fédération des Boulangers ainsi que la Chambre des Métiers sont en possession des éléments comptables pour émettre son avis. Le seul point qui reste à définir porte sur la disposition des laboratoires (fournil et pâtisserie).

Par ailleurs, le logement de l'agence postale va devoir subir d'importants aménagements (travaux d'isolation, d'électricité, modification des ouvertures). Nous sommes dans l'attente d'un devis du cabinet MILANESE.

Le déménagement de l'agence postale devra être probablement envisagé ainsi que sa nouvelle implantation. Plusieurs hypothèses sont évoquées.

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il va contacter le C.A.U.E de Niort pour étudier un projet d'aménagement global du bourg.

**VISITE DES BATIMENTS COMMUNAUX** : il est décidé de se réunir le 6 octobre prochain afin de visiter l'agence postale, les logements locatifs, les garages... Cette réunion sera suivie du vote du budget supplémentaire.

*La séance est levée à 23 H.*

